

**Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax
MRC de l'Érable
Province de Québec**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX SIÈGE CE 10 JANVIER 2023, À 19h00, TENUE
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR CHRISTIAN DAIGLE MAIRE.**

Sont présents à cette séance :

Madame Manon Lambert	conseillère numéro	1
Madame Marie-Michelle Roux	conseillère numéro	2
Monsieur Pierre Gosselin	conseiller numéro	3
Monsieur Vincent Beaudoin	conseiller numéro	4
Monsieur Étienne Vigneault	conseiller numéro	5

Était absent : Monsieur Jean Goulet conseiller numéro 6

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadia Roy, directrice générale

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2022
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2022
5. Adoption des comptes à payer au 31 décembre 2022
6. Avis de motion et dépôt du règlement n°81-2023 décrétant les taux de taxes, les tarifs, les intérêts et pénalités de la taxation 2023 et les conditions de perception
7. Période de questions
8. Levée de la séance

712-01-23

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté et en laissant l'item varia ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

713-01-23

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par Marie-Michelle Roux, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2022 est adopté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

714-01-23

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par Pierre Gosselin, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2022 est adopté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 DÉCEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de novembre 2022 de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, totalisant un montant de 129 363.64 \$

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT l'article 3.1 du règlement numéro 53-2018 intitulé *Règlement délégrant le pouvoir de dépenser et décrétant les règles de contrôles et de suivi budgétaire*;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de novembre 2022 de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, totalisant 129 363.64 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Pierre Gosselin, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil

QUE les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut. Signer ce ___ du mois de _____ 2022.

Nadia Roy directrice générale

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT N°81-2023 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES, LES TARIFS, LES INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS DE LA TAXATION 2023 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION.

Monsieur, par la présente :

Monsieur Étienne Vigneault, donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 81-2023 décrétant les taux de taxes, les tarifs, les intérêts et pénalités de la taxation 2023 et les conditions de perception;

Dépose le projet du règlement numéro 81-2023 décrétant les taux de taxes, les tarifs, les intérêts et pénalités de la taxation 2023 et les conditions de perception

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

PÉRIODE DE QUESTIONS

716-01-23 Réponse aux diverses questions des citoyens.
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marie-Michelle Roux, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la présente séance soit levée à 20h49

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, Christian Daigle, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'ils contiennent au sens de l'article 142(2) du *Code Municipal du Québec*.

Christian Daigle
Maire

Nadia Roy
Directrice générale et greffière-
trésorière